

Décision du Maire n° 2025/02

=====

Objet : Autorisation de signatures de conventions de mise à disposition d'équipements sportifs avec des associations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et suivants, relatifs aux compétences générales du maire ;

Vu la délibération n°2024-067 du conseil municipal en date du 8 juillet 2024 relative aux délégations accordées au Maire ;

Vu la délibération n°2025-006 du conseil municipal en date du 20 janvier 2025 relative à la mise à disposition des équipements sportifs autorisant le maire à signer des conventions 2025 de mise à disposition suivantes :

- Conventions avec Le Teil Court et Football Avenir Le Teil-Mélas pour l'utilisation du stade Nané Rouvière ;
- Convention avec le Rugby Club Teillois pour l'utilisation du Stade Etienne Plan ;
- Conventions avec Le Teil Court et le Rugby Club Teillois pour l'utilisation du Stade Emile Deidier ;
- Conventions avec le Rugby Club Teillois et les Vétérans Foot Mélas pour l'utilisation du Stade Paul Guillermont ;
- Conventions avec le Handball 07, le Tilleul Handball Club, le Judo Club Teillois et Force et Passion Teilloise pour l'utilisation du Gymnase Pierre de Coubertin ;
- Conventions avec Le Teil Basket Club, Le Teil Oasis Tennis de Table, le Judo Club Teillois, l'Aïkido et l'association Multi Loisirs pour Tous pour l'utilisation du Gymnase Marcel Chamontin ;
- Conventions avec les Pompiers, Loisirs et Solidarité des Retraités Sud Ardèche, la Gymnastique volontaire, Le Teil Basket Club, Kickboxing Factory et le CDOS pour l'utilisation du Gymnase de Frayol ;
- Conventions avec le Rugby Club Teillois, l'UNRPA, les Cyclos Teillois, le Moto club teillois, la Pétanque 3 Avenues, l'Oasis Pétanque, Rando Loisirs et Découverte, l'ABMV, le Coq Teillois, l'OMS, Football Avenir Le Teil-Mélas, le Handball 07, Le Teil Oasis Tennis de Table, le Tilleul Handball Club et le Tennis Club Teillois pour l'utilisation de la Maison des Sports ;
- Conventions avec la Pétanque 3 Avenues, l'Oasis Pétanque, l'ABMV et le Coq Teillois pour l'utilisation du Boulodrome Marc Jouve ;

Monsieur le Maire,

DÉCIDE de signer les conventions susmentionnées, pour la mise à disposition d'équipements sportifs communaux aux associations.

Fait à Le Teil, le 28 janvier 2025,
Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,



Olivier PEVERELLI